

Envoyé en préfecture le 05/04/2017  
Reçu en préfecture le 05/04/2017  
Affiché le   
ID : 060-200069292-20170323-201716-DE

## COMPTE ADMINISTRATIF 2016

### NOTE DE PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE

*(article L.2313-1 du CGCT)*

À la suite de la fusion du Syndicat des Énergies de la Zone Est de l'Oise avec le syndicat Force Énergies au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le Comité Syndical du nouveau Syndicat des Énergies **des Zones** Est de l'Oise a approuvé en sa séance du 23 mars 2017 les comptes administratifs de l'exercice 2016 des entités précédentes.

Ainsi la présente note retrace les éléments comptables des 4 budgets existants antérieurement.

Il sera fait état dans un premier temps, du compte administratif du budget principal de l'ancien SEZEO, dans un second temps des comptes administratifs du budget principal de Force Énergies et du budget annexe « électrification Force Énergies ».

Enfin le compte administratif du budget annexe « éclairage public Force Énergies » sera développé.

#### 1. Syndicat des Énergies de la Zone Est de l'Oise

##### 1.1. Réalisations de la section de fonctionnement

Le Comité syndical a fixé à 6 (maximum 8,5) le coefficient pour le calcul de la Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité, principale ressource financière du syndicat, calculée sur l'énergie électrique consommée par les abonnés. Cela représente une recette d'environ 1,3 million d'euros pour l'année 2016.

Le syndicat perçoit également les redevances versées par le gestionnaire du réseau de distribution d'électricité qui représentent plus de 400 k€.

Les dépenses de fonctionnement du syndicat sont réduites en 2016 en raison notamment des charges générales et des dépenses en personnel limitées (moins de 10 % des recettes de fonctionnement).

##### 1.2. Réalisations de la section d'investissement

Le syndicat finance en intégralité les travaux de renforcement du réseau électrique en zone rurale. De plus il finance la moitié des coûts d'effacement du réseau basse tension impulsés par les communes adhérentes souhaitant enfouir l'intégralité de leurs réseaux secs.

Le SEZEO a ainsi investi plus d'un million d'euros en 2016 et 1,9 million d'euros d'engagement pris auprès des communes sont reportés en 2017.

Les subventions mobilisées auprès du ministère de l'environnement au titre du CAS FACÉ sont reportées au budget 2017 pour 2,2 millions d'euros et correspondent aux notifications au titre des programmations 2014, 2015 et 2016.

##### 1.3. Résultats

Le SEZEO clôture l'année 2016 avec un résultat cumulé excédentaire de 2,5 millions d'euros avec prise en compte des restes à réaliser en dépenses et en recettes.

##### 1.4. Dette

Au 31 décembre 2016, la dette en capital du syndicat s'élève à 56 k€.

##### 1.5. Immobilisations

Le renouvellement des ouvrages incombant au concessionnaire SICAE OISE, le syndicat ne pratique pas l'amortissement comptable sur les investissements réalisés sur les réseaux électriques. Les amortissements constatés sont pratiqués sur le matériel informatique et le mobilier acquis.

##### 1.6. Personnel

Au 31 décembre 2016 le SEZEO compte deux emplois permanents à temps complet à savoir un Directeur et un Gestionnaire administratif. Un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité lié à la fusion est également en cours pour assurer les missions d'Assistant administratif.

#### 2. Syndicat Intercommunal Force Énergies (principal et électrification)

##### 2.1. Réalisations de la section de fonctionnement

La taxe sur la consommation finale d'électricité calculée également sur un coefficient 6 représente 324 k€ de recettes en 2016 auxquelles s'ajoutent les redevances versés par les gestionnaires du réseau pour près de 87 k€.

Les frais généraux et les dépenses de personnel sont mandatés en 2016 pour 92 k€ soit 22 % des recettes

réelles de fonctionnement.

Envoyé en préfecture le 05/04/2017  
Reçu en préfecture le 05/04/2017  
Affiché le   
ID : 060-200069292-20170323-201716-DE

## **2.2. Réalisations de la section d'investissement**

Le syndicat a réalisé près de 160 k€ d'investissement sur le réseau et reporte sur l'exercice suivant 695 k€ de travaux engagés.

Le remboursement des communes adhérentes pour les travaux d'extension du réseau représente 77 k€.

Enfin avant la fusion, les membres du Comité syndical ont approuvé le transfert de 400 k€ du budget annexe « électrification », excédentaire, vers le budget annexe « éclairage public », déficitaire, afin d'éviter d'avoir recours à l'emprunt.

## **2.3. Résultats**

Le budget principal Force Énergies clôture 2016 avec un excédent de près de 30 k€ et le budget annexe électrification est clôturé en déficit de 448 k€ après prise en compte des restes à réaliser.

Ce résultat déficitaire doit toutefois être nuancé par le non report des enveloppes du FACÉ pour les années 2014, 2015 et 2016 représentant un montant de 439 k€.

## **2.4. Dette**

Au 31 décembre 2016, le capital restant dû au titre de l'électrification est de 671 k€ après avoir remboursé 78 k€ de capital

## **2.5. Immobilisations**

Au même titre que le SEZEO, l'amortissement comptable n'est pas pratiqué sur les investissements réalisés sur le réseau et les amortissements constatés sont liés à l'équipement propre du syndicat.

## **2.6. Personnel**

Au 31 décembre 2016, Force Énergies compte un emploi permanent d'Ingénieur à temps complet et un agent recruté au titre de l'activité accessoire.

# **3. Budget annexe Éclairage public Force Énergies**

Le syndicat Force Énergies exerce pour 33 communes la compétence éclairage public à la fois au niveau de la maintenance préventive et curative mais aussi pour la réalisation des investissements.

Les écritures comptables sont ainsi retracées dans un budget annexe dont le but est de faire apparaître le coût réel du service.

## **3.1. Réalisations de la section de fonctionnement**

Le budget annexe éclairage public est financé par les redevances versées par les communes adhérentes auquel s'ajoute une participation financière en cas de plus value sur les travaux à la demande de la commune ce qui a représenté 120 k€ de recettes en 2016.

En dépense sont enregistrées les charges de maintenance préventive et curative et les intérêts de la dette pour un montant total de 10 k€

## **3.2. Réalisations de la section d'investissement**

Outre l'affectation du résultat antérieur au compte 1068, les recettes d'investissement 2016 sont composées du Fond de Compensation pour la TVA et de la subvention exceptionnelle de 400 k€ provenant du budget électrification.

Les investissements 2016 sur l'éclairage public représente 174 k€ et 165 k€ sont reportés sur le budget 2017.

## **3.3. Résultats**

Le résultat cumulé du budget annexe éclairage public est excédentaire de plus de 52 k€.

## **3.4. Dette**

Le capital restant dû au 31/12/2016 est de 153 k€ après 35 k€ remboursés en 2016.

Le Président,  
Olivier FERREIRA

